

Fonds de lutte contre l'homophobie

Il y a maintenant, trois mois, ProChoix-Paris a créé le Fonds de lutte contre l'homophobie. Grâce à une équipe d'avocats motivés mais surtout grâce à l'argent récolté, nous nous engageons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour porter plainte contre ceux qui, individu, groupe ou journal, incitent à la haine homophobe. Le but ? Faire évoluer la législation. A ce jour, les tribunaux condamnent pour incitation à la haine raciste ou antisémite mais ignorent —et donc légitiment— l'incitation à la haine homophobe.

De deux choses l'une : soit nous gagnons nos procès (et donc nous faisons évoluer la jurisprudence vers une criminalisation de l'incitation à la haine homophobe!), soit nous perdons. Auquel cas, nous pourrions dénoncer, preuves à l'appui, ce vide juridique grâce auquel ces appels à la haine se multiplient en toute impunité !

Voilà pour la stratégie. Parallèlement, nous réfléchissons d'ores et déjà avec nos partenaires associatifs et une équipe de juristes sur quels fondements juridiques nous appuyer (loi Gayssot, loi de 1972 ? Autre chose ?) pour demander une loi contre l'incitation à la haine homophobe. Une première réunion de travail a

eu lieu à l'initiative de la commission juridique de AIDES-Paris le 19 juin. D'autres vont suivre. Et de plus en plus d'associations, homosexuelles mais aussi antiracistes, nous rejoignent et nous soutiennent.

Il ne manque que le nerf de la guerre ! De l'argent pour financer les frais de justice (une affaire coûte environ 10 000 F). Cela ne dépend donc que de vous ! Soutenez le Fonds de lutte contre l'homophobie et envoyez vos dons à ProChoix-FLH" Grâce aux premiers milliers de francs récoltés, notre première affaire est d'ores et déjà en cours (voir ci-contre) ! Bien d'autres cas d'incitation à la haine nous parviennent mais nous manquons d'argent pour pouvoir les poursuivre. Aidez-nous à faire reculer la haine ! Aidez-nous à criminaliser l'incitation à la haine homophobe en envoyant sans plus tarder vos dons au Fonds de lutte contre l'homophobie. En trois mois d'existence nous avons reçu des dizaines de lettres, certaines nous ont paru suffisamment importantes soit pour que tous ensemble nous les aidions à aller jusqu'au bout soit pour que vous puissiez agir à domicile. Si vous envoyez un don, précisez pour quelle action vous le destinez ou si cela est global.

Action n° 1 > le Centre gai et lesbien poursuit Présent

Le 16 mars 99, le journal *Présent* (proche du FN, tendance catholique traditionaliste) publiait un dessin particulièrement ignoble. Etalée en première page, une caricature d'un couple d'hommes les montrait entrain de tendre les bras à un petit garçon avec pour dialogue : "Viens mon petit, nous allons t'accueillir... à draps ouverts". L'assimilation de l'homosexualité à de la pédophilie est un sport très pratiqué par ce journal également habitué à dérapier contre les arabes ou les juifs. *Présent* a plusieurs fois été condamné pour incitation à la haine raciste et antisémite. Mais jamais pour homophobie. Cette fois pourtant, ProChoix-FLH a décidé d'alerter une association homosexuelle représentative, et donc susceptible d'être la meilleure partie civile possible : le Centre gai et lesbien de Paris. Sur nos conseils, grâce à nos premiers fonds et en collaboration avec l'avocate du Fonds de lutte, le Centre gai et lesbien a pu porter plainte pour diffamation en juin dernier. Une première qui n'a pas fini de faire enrager *Présent*.... Il n'est jamais agréable de se faire réveiller par un huissier, surtout par des gens qui n'ont aucun droit. Furieux, le journal a étalé sa colère à la une de son numéro du 17 juin. Un article entier y est consacré à la plainte du CGL sous le titre : "Pour imposer le PaCS". En illustration, un autre dessin montre deux hommes faisant semblant de s'interroger sur le mal qu'il y a à confondre "homosexuel et pédophile". "Ben quoi, c'est comme si on confondait 'anormal' et 'pervers' ?" explique l'un d'eux. Bien sûr le Centre gai et lesbien se fera un plaisir de porter plainte à nouveau, avec d'autant plus de joie que cette fois il y est personnellement nommé ! De son



côté *Faits et Documents* n'a rien trouvé d'autre à écrire, dans une brève expiatoire parue le 1er juillet 99, que le Centre gai et lesbien : "pourrait être poursuivi pour racisme anti-chrétien puisque sa documentation affirme entre autres, que DIEU EST UNE LESBIENNE NOIRE". En parlant de poursuites, rappelons aussi que traiter quelqu'un de raciste est aussi diffamatoire...

• **Coût de l'opération** : au 1er août 8 000F soit 2 000F d'huissiers + 6 000F d'avocats. Il reste 4000F à trouver.

Action n°2 Le sénateur Hamel

Le 30 juin dernier, au moment où le texte du PaCS repassait en seconde lecture au Sénat, le sénateur Hamel a proposé de rebaptiser le PACS : "Pratique de contamination sidaique". Choqué (on le comprend !), Christophe Girard, directeur de publication du magazine *Têtu* et sympathisant de Prochoix-Paris (entre autres) a aussitôt écrit une lettre ouverte à Nicolas Sarkozy ainsi qu'aux représentants du RPR pour leur faire part de son émotion. Quelques jours plus tard, un collectif de députés de droite condamnaient les propos du sénateur Hamel. Autant dire que la menace d'*outing* d'Act-Up a servi de leçon. Il n'en reste pas moins que les propos de monsieur Hamel sont insupportables, et qu'ils mériteraient qu'on les poursuive. Problème : comme tout sénateur ou député à l'intérieur d'un hémicycle, l'homme est protégé par son immunité parlementaire. C'est pourquoi, dès la rentrée, le FLH a demandé aux sénateurs de lever cette immunité. Vous pouvez participer à la campagne en envoyant vous aussi une lettre au sénateur de votre région pour lui demander la levée de l'immunité sénatoriale de M. Hamel. Pour leurs coordonnées, consultez le site du sénat ou contactez nous.

Action n°3 Une machine de jeux

Tous les ans une fête foraine a lieu à Strasbourg. Au détour d'une allée, deux étudiants ont remarqué deux machines de jeux bien étranges (voir ci contre). On place ses mains sur l'appareil et des lumières s'allument pour donner le verdict. La première, censée donner la température d'un couple, propose différents résultats classés par ordre dégressif : "D'enfer, sensuel, idéal, pepere, instable, homo". La seconde, prétendant tester la sexualité, propose à peu près la même échelle de valeur : "Superman, Boys band, Play boy, cocu, sexy, homo, retourne chez ta mère, infidèle". Dans les deux cas, l'"homo" fait figure de repoussoir. Exaspérés, ces étudiants strasbourgeois souhaitent réagir contre les fabricants de ces machines. Pour les aider, envoyez vos dons au Fonds de lutte pour l'action n°4.

Coût : 10 000F seront nécessaires pour cette affaire. En attendant, nous avons bien entendu fait savoir notre émotion auprès du procureur de la République ainsi que des maires de Strasbourg et de Mulhouse.

Action n°4 Une chambre d'hôte

Le 31 juillet dernier, un couple de femmes a réservé un week end dans une chambre d'hôtes du bois de **Bonnance** chez M et Mme Maillard à **Port le Grand** (Picardie). Durant tout le séjour, elles ont été victimes de vexations et de sautes d'humeur de la part de la propriétaire. Le dernier jour, tout a explosé. Le couple qui souhaitait profiter de la piscine après avoir rendu sa chambre (comme les autres clients) a été envoyé balader. "Et alors, je sélectionne et je ne traite pas les gens de la même façon" leur a expliqué la propriétaire : "D'ailleurs je m'en fous complètement. Moi je ne supporte pas les couples de femmes, ici on veut des familles" et enfin "Ca suffit, sortez de chez moi, partez, partez. Moi les gouines ... je ne suis pas une frustrée, j'aime les hommes". Alerté par ce couple, bien décidé à ne pas laissé faire, ProChoix a aussitôt écrit au *Guide du routard* qui avait recommandé l'adresse et contacté au téléphone l'office du tourisme régional. Lequel a décidé de mener une enquête et de "recadrer" les choses auprès de la propriétaire de la chambre d'hôte. Nous avons aussi écrit au maire du village. Tout en le félicitant de ne pas avoir signé la pétition des maires anti-PaCS, nous nous sommes étonnés auprès de lui de l'attitude de l'un de ses administrés. De son côté, notre couple de voyageuses, a reçu une lettre d'excuses des Gîtes de France et a décidé d'écrire au procureur. Nous les avons incitées à porter plainte. Bien entendu, les frais de justice incitent à réfléchir et l'aide du Fonds de lutte pourrait être décisive.

- **Coût** : 200F (téléphone + timbres) + 10 000 F au cas où les jeunes femmes décideraient de porter plainte.
- **A faire** : Il reste à convaincre le *Guide du routard* et les *Gîtes de France* de vérifier que les établissements qu'ils recommandent sont sinon gay friendly au moins non homophobes. Vous pouvez aussi écrire aux adresses suivantes pour vous étonner à votre tour de l'attitude scandaleuse de cette "hôtesse" :
 Guide du routard, 5 rue de l'arrivée 92190 Meudon.
 Office du tourisme d'Abbeville : Mme Catherine Carbonel, 1 place de l'amiral Courbet 80 100 Abbeville (03 22 24 27 92)
 Union dép. des offices du tourisme, Mr Lepine 80510 Long.
 Conseil général, Mr Mathon 43 rue de la République 80026 Amiens.
 Agence française de l'ingénierie touristique : Mr Philippe Moisset 2 rue Lincoln 75740 Paris Cedex 15.

aidez-nous à lutter contre l'homophobie

je voudrais faire un don de :

au Fonds de lutte
contre l'homophobie

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

A renvoyer à ProChoix :

177 av Ledru Rollin 75011 Paris

Sénateurs !
Vous connaissez cet homme
C'est votre collègue et pourtant...

En plein hémicycle, cet homme a proposé
de rebaptiser le PaCS :
«Pratique de la Contamination Sidaique»

Il mériterait d'être poursuivi
Mais voilà, Emmanuel Hamel, sénateur du
RPR du Rhône, est protégé par son immunité
parlementaire.

Votez la levée d'immunité
parlementaire d'Emmanuel Hamel !
et laissez la justice faire son travail